



**Commission d'établissement de la liste électorale prévue à l'article L
723-3 du Code de Commerce
PROCES- VERBAL de la réunion du 27 juin 2023 à 9 heures**

La commission d'inscription sur la liste électorale prévue à l'article L.723-3 du Code de Commerce s'est réunie sur convocation de sa Présidente, Madame Jia Xin WANG, Présidente du Tribunal mixte de Commerce de Cayenne,

Sont présents :

- Madame Jia Xin WANG, Présidente du Tribunal mixte de Commerce de CAYENNE, Présidente de la commission,
- Monsieur Pierre-Antoine GOUBET, juge consulaire, membre suppléant de la commission,
- Madame Régine BABIN, Gestionnaire des élections, représentant Monsieur le Préfet de la GUYANE, membre de la commission,
- Monsieur Philippe CAMBRIL, Directeur Général, représentant Madame la Présidente de la Chambre du commerce et de l'industrie de la région Guyane,
- Monsieur Dominique MANGAL, 1er vice-président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Guyane, représentant Madame la Présidente de ladite chambre,
- Madame Elisabeth LING, commis-greffière du Tribunal mixte de Commerce de Cayenne, représentant la secrétaire de la commission, Maître Annaïg DUNOYER,

Vu la liste des membres élus de la CCI et de la CMA de la GUYANE,
Vu le tableau des Juges composant le Tribunal mixte de Commerce de CAYENNE,
Vu la liste des anciens Juges du Tribunal de Commerce de CAYENNE,

La commission décide du :

- Maintien de l'intégralité des membres pour la CMA de la GUYANE, ainsi que les anciens juges et ceux en exercice,
- De la radiation de Monsieur Emmanuel DELAMOIR, membre de la CCI de la Guyane, décédé,

La commission arrête la liste électorale qui sera utilisée lors de l'élection des Juges Consulaires du Tribunal mixte de Commerce de CAYENNE prévue la première quinzaine d'octobre 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures 26, le présent procès-verbal étant dressé en deux exemplaires.

P/ la secrétaire de la Commission

Les membres de la Commission